

# Présentation de la démarche de réalisation d'un plan d'actions pour le sanglier

Comité consultatif



Mercredi 2 octobre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

# SOMMAIRE

- I. Introduction
  
- II. Étapes préalables
  - A. Entretiens
  - B. Réunions avec les acteurs
  
- III. Plan d'actions du sanglier
  - A. La biodiversité
  - B. Les activités socio-économiques
  - C. La santé et la sécurité



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# INTRODUCTION

- Contexte :
  - Augmentation de l'accidentologie
  - Dégâts aux milieux protégés (dommages à la flore, à la structure des sols et à l'avifaune)
  - Augmentation des dégâts aux cultures agricoles et aux structure des mares de chasse
  - Répondre à l'opération EI17 du 4<sup>e</sup> PdG de la RNNES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# INTRODUCTION

- Objectifs :

1. Définir une liste des populations d'espèces perturbatrices
2. Mise en place de mesures de gestion adaptées à chacune des espèces

- Définition d'espèce perturbatrice:

*« Espèce allochtone ou autochtone pouvant porter atteinte au fonctionnement normal d'un écosystème et dont la présence est incompatible avec les objectifs de protection et de conservation d'un espace protégé. »*

# ÉTAPES PRÉALABLES

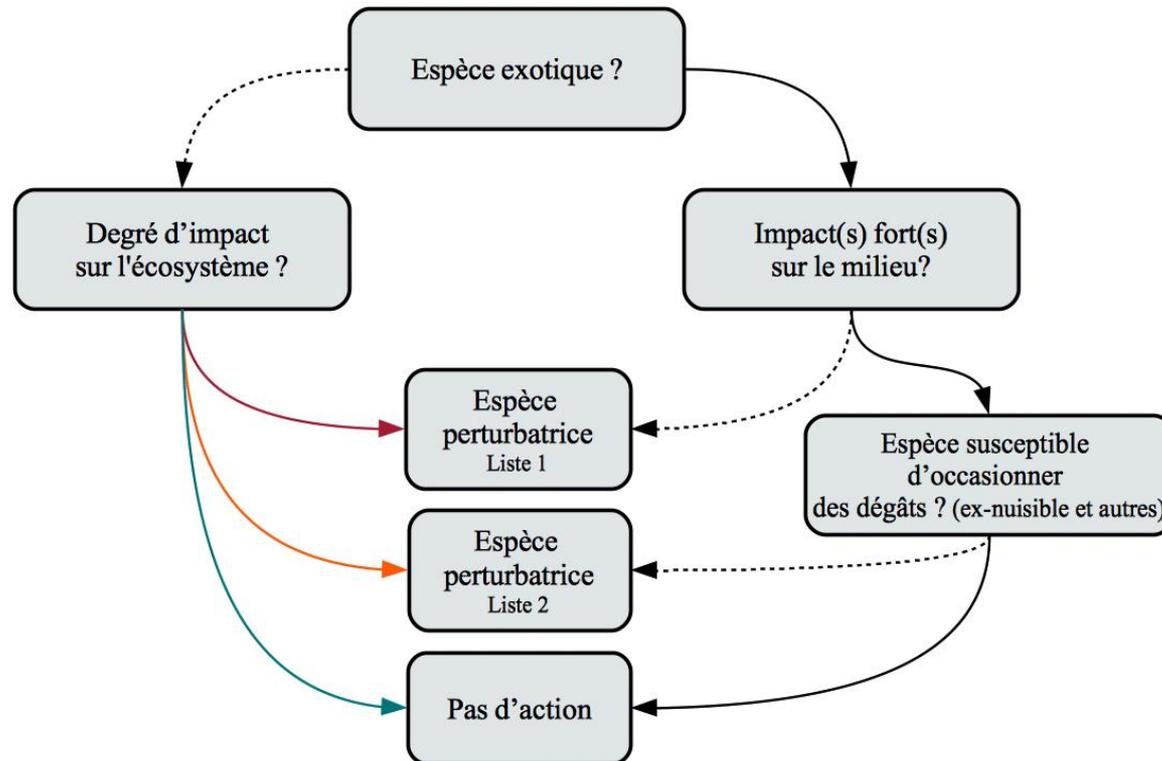
## 1. ENTRETIENS avec les acteurs de l'embouchure

DATE	STRUCTURE
10 avril	La Maison de l'Estuaire
15 avril	FDC 76
16 avril	AFB
16 avril	ACDPM
17 avril	PNRBS
24 avril	GPMH
26 avril	DDTM 76

DATE	STRUCTURE
6 mai	ONCFS
7 mai	LPO
10 mai	FDC 27
14 mai	FREDON
21 mai	GEPAES
21 mai	GIACE
22 mai	DIRNO
24 mai	DDTM 27
27 mai	DREAL Normandie

# ÉTAPES PRÉALABLES

## Logigramme d'aide à la décision



**Liste 1 :** Espèces perturbatrices dont la population est :

- nombreuse ;
- en augmentation ;
- à un impact fort sur le fonctionnement de l'écosystème ;
- nécessitent des actions de régulations ciblées et adaptées tout au long de l'année.

**Liste 2 :** Espèces potentiellement perturbatrices :

- population faible mais en augmentation ou stagnante ;
- elle peut avoir un impact fort si elles se développent ;
- Nécessite un suivi ;
- Des actions de prévention ou de destruction ponctuelles peuvent être mises en place.



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

----- Oui

———— Non / inconnu

———— Impact fort

———— Impact modéré

———— Impact inexistant  
ou inconnu

## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS



Validation de la liste d'espèces perturbatrices proposée en GT et adoptée par les acteurs

Espèces exotiques		Espèces autochtones	
<b>LISTE 1</b>		<b>LISTE 2 (suite)</b>	
Mammifères		Invertébrés	
Ragondin ( <i>Myocastor coypus</i> )	Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> )	Crabe chinois ( <i>Eriocheir sinensis</i> )	
Rat musqué ( <i>Ondatra zibethicus</i> )		Crabe à pinces ( <i>Hemigrapsus sanguineus</i> )	
Invertébrés		Crabe sanguin ( <i>Hemigrapsus takanoi</i> )	
Ecrevisse de Louisiane ( <i>Procambarus clarkii</i> )		Reptiles et amphibiens	
Ecrevisse de Californie ( <i>Faxonius limosus</i> )		Tortue de Floride ( <i>Trachemys scripta</i> )	
Carpe commune ( <i>Cyprinus carpio</i> )		Grenouille taureau ( <i>Lithobates catesbeianus</i> )*	
<b>LISTE 2</b>		Insectes	
Mammifères		Moustique tigre ( <i>Aedes albopictus</i> )*	Chenille processionnaire du pin ( <i>Thaumetopoea pityocampa</i> )
Rat surmulot ( <i>Rattus norvegicus</i> )	Renard roux ( <i>Vulpes vulpes</i> )	Frelon asiatique ( <i>Vespa velutina</i> )	
Chien viverrin ( <i>Nyctereutes procyonoides</i> )*	Fouine ( <i>Martes foina</i> )	Poissons	
Vison d'Amérique ( <i>Mustela vison</i> )*		Raton laveur ( <i>Procyon lotor</i> )*	Perche soleil ( <i>Lepomis gibbosus</i> )
Oiseaux		Gobie à taches noires ( <i>Neogobius melanostomus</i> )	
Ibis sacré ( <i>Threskiornis aethiopicus</i> )	Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Pseudorasbora ( <i>Pseudorasbora parva</i> )	
Ouette d'Égypte ( <i>Alopochen aegyptica</i> )	Pie Bavarde ( <i>Pica pica</i> )		
Erismature rousse ( <i>Oxyura jamaicensis</i> )	Corbeaux freux ( <i>Corvus frugilegus</i> )		
Bernache du Canada ( <i>Branta canadensis</i> )*			
Cygne noir ( <i>Cygnus atratus</i> )*			

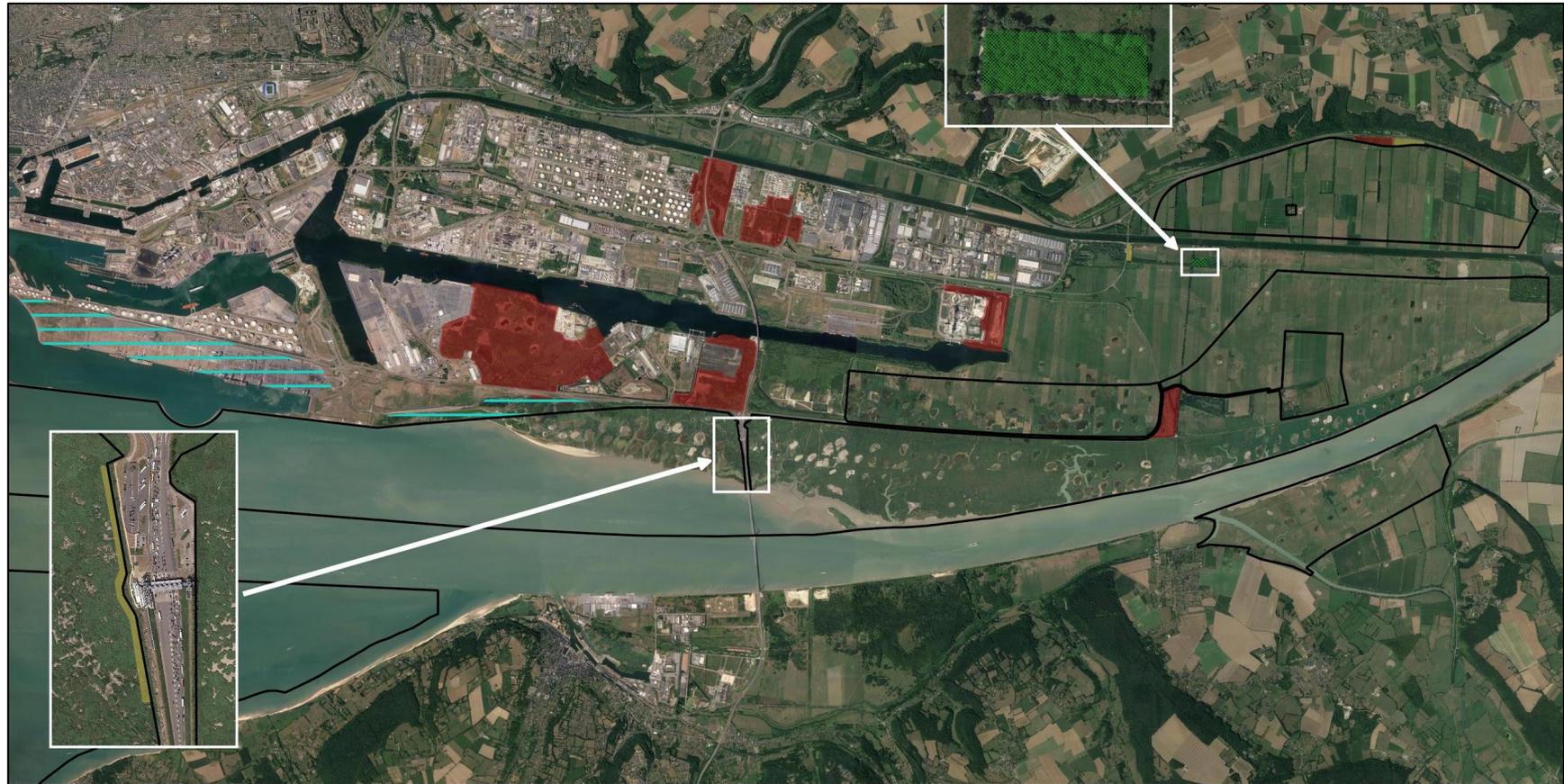
En bleu : Espèce susceptible d'occasionner des dégâts (11)

\* : Espèce non observée ou rarement (7)

## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS

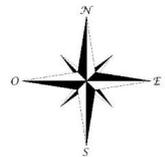
✓ Mesures de régulation du sanglier à l'embouchure

■ Mesures **indirectes**



### Légende

- |                                                                                                        |                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Broyage            |  Décantonnement |
|  Fauche             |  Pâturage       |
|  Limite de la RNNES |                                                                                                    |



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS

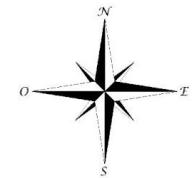
✓ Mesures de régulation du sanglier à l'embouchure

■ Exemple - Marais de Cressenval



### Légende

-  Broyage
-  Fauche
-  Limite de la RNNES



0 500 1000 1500 2000 m



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS

### ✓ Mesures de régulation du sanglier à l'embouchure

#### ■ Agrainage

- ❖ Interdiction d'agrainer en réserve
- ❖ Agrainage conditionnée à une demande d'autorisation à la FDC76 sur le reste de l'embouchure
- ❖ Autorisation d'agrainage dissuasif dans 3 zones définies :
  - Certaines secteurs de la zone industrielle
  - Près du pont de Normandie
  - Étang de pêche (Mare plate)
- ❖ Interdiction d'agrainage sur le reste de l'embouchure de l'estuaire de la Seine



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS

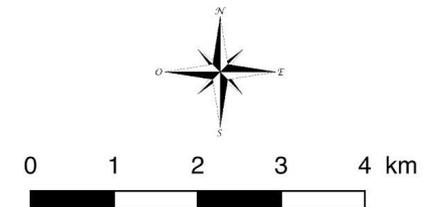
✓ Mesures de régulation du sanglier à l'embouchure

■ Mesures **directes**



### Légende

-  Battue de chasse
-  Nouvelles zones de battue de chasse
-  Limite de la RNNES



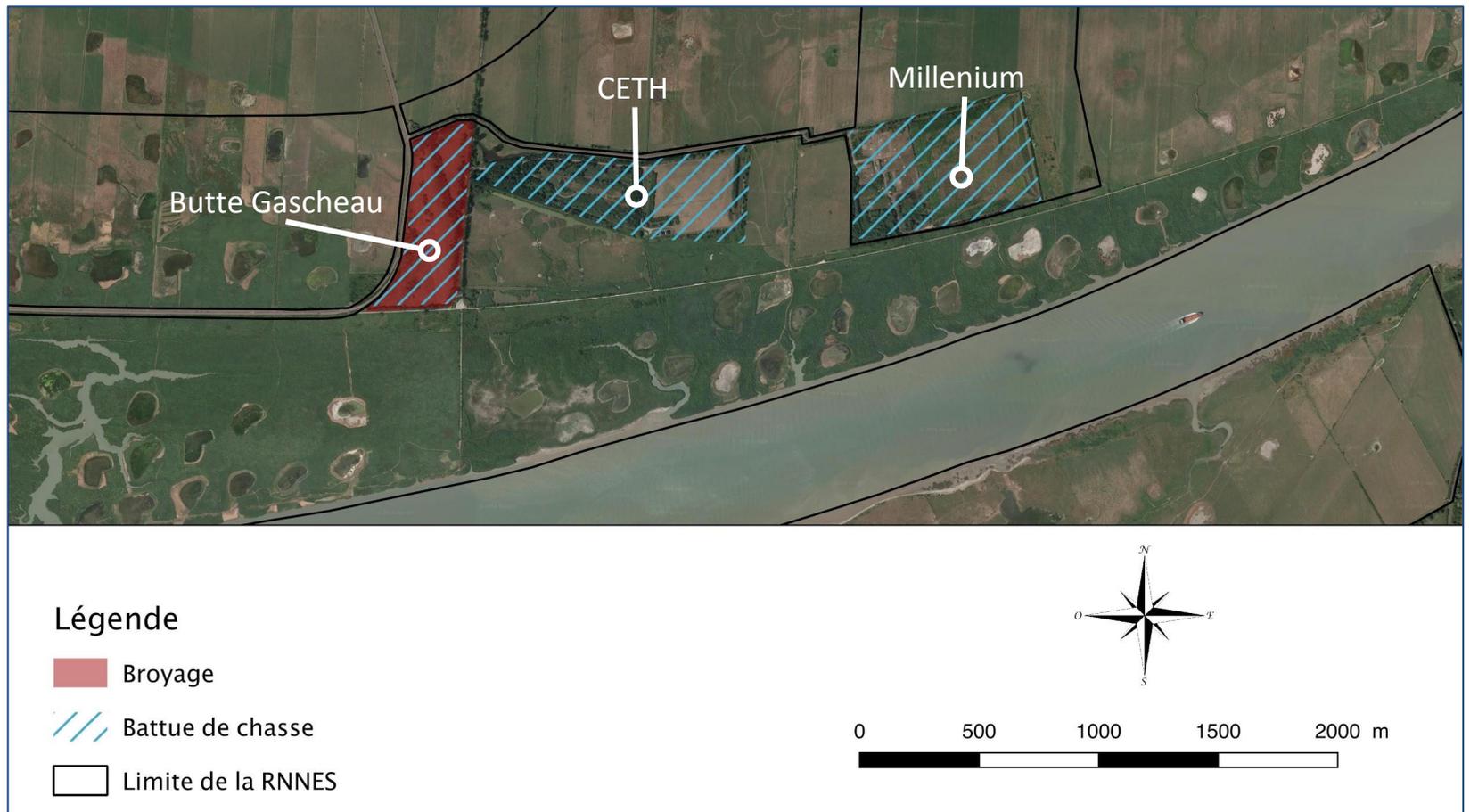
## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS

### ✓ Mesures de régulation du sanglier à l'embouchure

#### ■ Mesures **directes**

**CETH** - Battue du 15 septembre à fin février

**Millenium** - Battue du 15 septembre à fin janvier



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

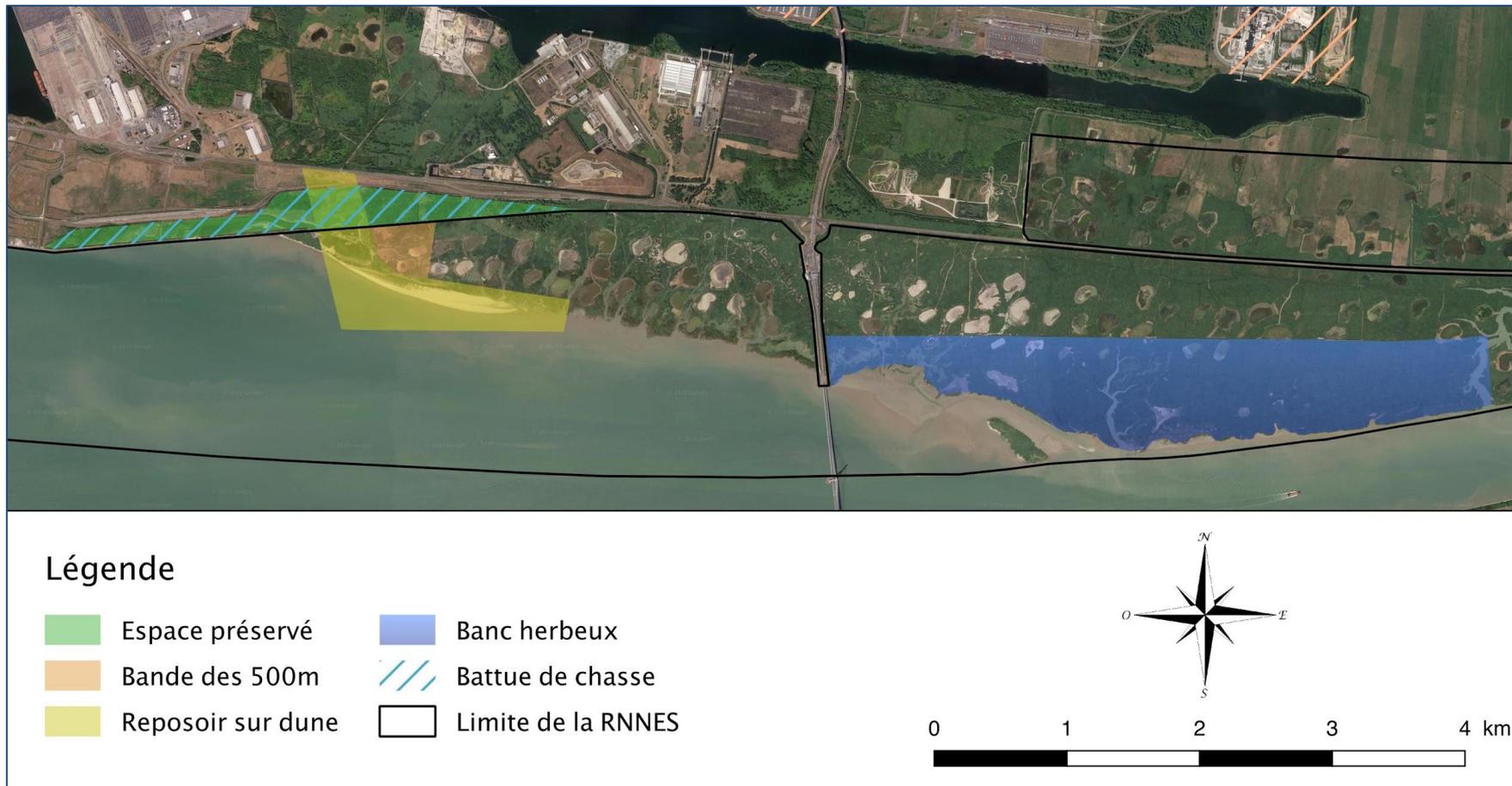
## 2. RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS

### ✓ Mesures de régulation du sanglier à l'embouchure

#### ■ Mesures **directes**

**Espace préservé** - Battue de chasse dans les zones sans épineux

**Banc herbeux** - Attente de retour d'expérience des battues sur les autres ZNC



# PLAN D' ACTIONS DU SANGLIER

Tableau d'arborescence par l'AFB

Enjeux		Objectifs			Opérations	
<b>Enjeu de conservation</b>	<b>Etat actuel de l'enjeu</b>	<b>Objectifs à long terme</b>	<b>Etat souhaité sur le long terme</b>	<b>Indicateurs d'état</b>	<b>Suivis à long terme</b>	<b>Indicateurs de Réalisation</b>
	<b>Pressions / Influence à gérer</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Pressions attendues à moyen terme</b>	<b>Indicateurs de pression</b>	<b>Mesures de gestion</b>	<b>Indicateurs de réalisation/Réponse</b>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# 1. La biodiversité

	ENJEUX		OBJECTIFS			OPÉRATIONS		
	État actuel de l'enjeu		Objectif à long terme	État visé	Indicateur d'état	Suivis à long terme		
<b>La biodiversité</b>	Nids d'oiseaux potentiellement détruits par le passage ou la prédation des sangliers.		<b>OLT 1 :</b> Assurer la quiétude des oiseaux	Maintenir des conditions qui favorisent l'accueil des oiseaux	<i>Nombres d'espèces d'oiseaux présent</i>	Comptage des oiseaux		
					<i>Milieu protégé de la surfréquentation des sangliers</i>	Suivi de la présence de sangliers Contrôle de l'état écologique et de la quiétude des oiseaux		
	Habitat à enjeu dégradé par la surfréquentation des sangliers		<b>OLT 2 :</b> Favoriser la reproduction des oiseaux	Maintenir les populations d'oiseaux reproductrices	<i>Nombre de couples nicheurs</i>	Comptage et inventaire des oiseaux nicheurs		
					<i>État du couvert végétal</i>	Inventaire de l'état de conservation des habitats		
	Station d'espèces végétales protégées, dégradées par les sangliers		<b>OLT 3 :</b> Conserver les habitats	Maintien des habitats en bon état	<i>Diversité d'espèces présentes</i>			
					<i>Nombre de stations floristiques à enjeu</i>	Suivi des stations de plantes à enjeux Mise en place d'un protocole de suivi des dégradations Suivi de l'aire de répartition des stations floristiques		
	<b>Facteurs d'influence</b>		<b>Pressions à gérer</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateur de pression</b>	<b>Mesure de gestion</b>	<b>Indicateurs de réponse</b>
	Forte fréquentation et prédation du sanglier dans certaines zones de nidification		Consommation et destruction des nids.	<b>OO.1 :</b> Rendre acceptable la prédation sur les nichés d'oiseaux	Moins de pression sur les nids d'oiseaux au sol par les sangliers	<i>Identifier les zones de nidification à enjeu/risque</i>	Protocole de suivi des sites de nidification et comptabilisation des nids	<i>Nombre de nids</i>
						<i>Nombre de nids détruits par les sangliers, constatés à l'occasion d'autres suivis</i>		<i>Nombre de nids détruits</i>
	Forte fréquentation de sanglier dans certaines zones à enjeu en termes d'habitat et de flore		Dégradation de la flore et des habitats.	<b>OO.3 :</b> Rendre acceptable l'impact des sangliers sur le milieu	Stations d'espèces végétales non-dégradées par les sangliers Habitat moins soumis à la pression des sangliers	<i>Relever des boutis de sangliers sur les stations d'espèces végétales à enjeu</i>	Suivi de la dégradation des espèces végétales à enjeu	<i>Cartographie de localisation des dégâts</i>
<i>Trace de sanglier (boutis, coulées, pieds, vermillis, etc.)</i>						Suivi de la dégradation des habitats à enjeu		
Augmentation de la population de sangliers dans l'embouchure		Surfréquentation saisonnière des sangliers	<b>OO.4 :</b> Maitriser l'augmentation de la population des sangliers	Population de sanglier à un niveau acceptable pour la régénération de milieux de la réserve	<i>Tendance des prélèvements en cohérences avec l'évolution de la population aux échelles départementales et nationales</i>	Poursuite des battues de chasse sur l'ACDPM et le GIACE	<i>Nombre de sangliers prélevés</i>	
					<i>Comparaison des prélèvements sangliers et de la pression de chasse avec les années antérieures.</i>	Mise en place de battues de chasse dans des ZNC	<i>Tableau et graphique de l'évolution des prélèvements</i>	
					<i>Traces de sangliers (boutis, coulées, pieds, vermillis, etc.)</i>	Broyage et fauche des zones de remises	<i>Total de la surface broyé et fauché</i>	



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

## 2. Les activités socio-économiques

Les activités socio-économiques	ENJEUX		OBJECTIFS			OPÉRATIONS	
	État actuel de l'enjeu		Objectif à long terme	État visé	Indicateur d'état	Suivis à long terme	
	Dégâts dans les cultures de maïs du marais de Cressenval	Retournement de prairie par les sangliers	OLT 5 : Permettre l'agriculture dans des conditions acceptables	Cultures de maïs moins dégradé jusqu'à leur arrêt définitif	Evolution du montant des indemnisations lié aux dégâts des sangliers	Evolution des dégâts dans les cultures et les prairies	
	Prairies moins dégradées						
Boutis autour des mares de chasse		OLT 6 : Permettre l'activité de chasse dans des conditions acceptables	Moins de dégradation des sols autour des mares	Surface des sols retourné autour des mares de chasse	Cartographie des dégradations autour des mares de chasse		
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateur de pression	Mesure de gestion	Indicateurs de réponse	
Les sangliers se nourrissent dans les cultures de maïs	Cultures de maïs dégradées par les sangliers	OO 5 : Limiter la fréquentation des sangliers dans les cultures	Baisse des dégâts dans les cultures	Barrières électriques	Battues de chasse dans le maïs	Nombre d'hectares de maïs dégradés	
			Baisse des indemnisations accordées			Nombre d'hectares de maïs et de prairies dégradés	Nombre de sangliers prélevés dans les cultures
			Limite le gagnage des sangliers dans les cultures	Comptages des sangliers dans les secteurs de culture	Nombre de sangliers observés		
			Installer un sentiment d'insécurité pour les sangliers				
Les sangliers se nourrissent de vers de terre présents dans les prairies	Difficulté et temps consacré à remettre en prairie les pâtures	OO 6 : Limiter les zones de refuges à sangliers	Limiter la concentration de sangliers dans les zones de remise proche des cultures	Surface potentiellement refuge	Broyage des zones de remise lorsque c'est possible	Total des surfaces broyées	
			Installer un sentiment d'insécurité pour les sangliers	Surface retournée par les sangliers	Fauche des zones de remise	Total des surfaces fauchées	
			Nombre de sangliers observés	Battue de chasse dans les zones de remise restantes	Sangliers prélevés		
Les pourtours des mares offrent des sols riches en nourriture	Les boutis causent des difficultés pour entretenir les pourtours des mares	OO 7 : Assurer la compatibilité des usages	Contours des mares de chasse non-dégradés	Surface retournée par les sangliers	Inventaire des sangliers fréquentant les mares de chasse	Nombre de sangliers observés autour des mares	

### 3. La santé et la sécurité

La santé et la sécurité	ENJEUX		OBJECTIFS			OPÉRATIONS	
	État actuel de l'enjeu		Objectif à long terme	État visé	Indicateur d'état	Suivis à long terme	
	Accidents liés aux sangliers sur l'autoroute A131		OLT 7 : Réduire les collisions avec la faune sur les routes	Diminution des accidents sur les routes à l'embouchure de l'estuaire de la Seine	Identification des passages à risques sur les routes	Cartographie des lieux d'accidents	
Routes plus sûres grâce à des actions de régulation des sangliers		Population de sangliers en bon état sanitaire		Identification des zones de refuges aux abords des routes	Nombres d'accidents sur les routes de l'embouchure		
Risque de contamination par des zoonoses		OLT 8 : Suivre l'état de santé des populations de sangliers	Recensement de sangliers porteur d'une zoonose avérée	Veille sanitaire pour les populations de sangliers			
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateur de pression	Mesure de gestion	Indicateurs de réponse	
Le marais de Cressenval et ses cultures de maïs sont un lieu de gagnage pour les sangliers	Risques d'accidents induits par le passage des sangliers en quête de nourriture	OO 8 : Suppression des cultures de maïs dans le marais de Cressenval	Baisse des traversées de sangliers ayant pour objectifs d'aller dans le maïs de Cressenval	Nombre d'hectares de maïs dégradés	Accompagner les agriculteurs dans la reconversion de leurs terrains	Destination des champs anciennement en maïs	
		OO 9 : Limiter la mise en culture de maïs à l'embouchure de l'estuaire de la Seine	Les laies sont moins précoces	Suivi de la végétation consommé en remplacement du maïs (juillet-septembre)	Suivi de l'évolution du comportement des sangliers	Présence de sangliers dans le marais de Cressenval	
Les jours de battue, les sangliers traversent l'autoroute pour rejoindre les falaises	Les accidents provoqués par les battues	OO 10 : Avertissement des automobilistes le jour et lendemain des battues de chasse	Ralentissement des automobilistes Baisse du nombre d'accidents	Nombre d'accidents avant et après la mise en place d'avertissements visuels	Panneaux d'avertissements	Nombre de collisions	
La végétation dense aux abords de l'autoroute ne permet pas aux automobilistes d'anticiper la traversée de sangliers	Accidents qui auraient pu être évités	OO 11 : Entretien des abords de route	Bordure de route dégagée, visibilité sur plusieurs mètres Baisse de la fréquence des traversées des sangliers	Inventaire des traces de sangliers aux abords des routes	Broyage et fauche des bordures d'autoroutes		
Une population de sangliers non maîtrisée augmente l'apparition de maladie	L'arrivée de la PPA et de sa propagation	OO 12 : Suivi de l'évolution des zoonoses portées par le sanglier	Prise en charge des individus malades le plus tôt possible	Nombre de sangliers porteurs de zoonose	Suivi sanitaire des sangliers	Zoonose présente à l'embouchure de l'estuaire de la Seine	



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# En résumé

- Principales mesures :
  - Poursuite des battues de chasse et actions ponctuelles dans certaines ZNC ;
  - Ouverture des milieux refuges pour les sangliers (lorsque c'est possible) ;
  - Restriction à 3 endroits ayant pour objectifs l'appâtage puis la destruction de sangliers, interdiction ailleurs.



*Renard près de l'espace préservé, mai 2019*



*Sanglier dans les prairies du Hode, mai 2019*



*Vue depuis le CETH sur Millenium, mars 2019*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# Perspectives

- Suivi de la mise en oeuvre du plan d'actions du sanglier ;
- Mise en place des futurs plans de régulation pour les espèces perturbatrices de la liste 1 (ragondin, écrevisses américaines, carpes...) ;
- Indicateurs à mettre en lien avec ceux du 4e plan de gestion
  - Réflexion futures sur une base de donnée collaborative;
- Réflexion avec la DIRNO pour limiter les accidents sur l'autoroute A131.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# Merci



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE